

constate qu'il a entrepris de fournir le bois nécessaire aux fortifications. Vers cette époque son nom cesse de paraître sur les pétitions de Québec.

En 1785, il se retrouve encore à Londres, en compagnie de Hay, l'un des hommes arrêtés par Haldimand comme complice de DuCalvet, et avec Walker, comme il est rapporté à Haldimand par Pierre Roubaud (dont il est parlé dans une autre partie du présent rapport), qui veillait de près sur tous les Canadiens à Londres, et rapportait aux autorités tous leurs mouvements et leurs conversations les plus intimes. Le 23 octobre 1786, Macaulay signa une adresse de félicitation à lord Dorchester, à l'occasion de l'heureuse arrivée de sa seigneurie à Québec. C'est la dernière fois que le nom de Zachary Macaulay paraît dans aucun des documents déposés aux archives. (Pour faciliter les recherches, les marques de rayons des volumes de manuscrits sont données ici. Q. 5—1 pp. 248, 631. Q. 7, pp. 10, 359, 362. Q. 8, pp. 91, 96, 121. Q. 10, pp. 8, 14, 20, 26, 28, 50, 56, 62. Q. 11, pp. 13, 98, 99. Q. 26-2, p. 572. B. 154, p. 80. B. 206, pp. 187, 182.)*

Les différends entre l'évêque Laval et Frontenac, au sujet de la vente de l'eau-de-vie aux sauvages, ont été traités au long par ceux qui ont écrit sur l'histoire du Canada. Charlevoix, (Paris 1744, tome I, p. 454), dit que l'évêque, le clergé et les missionnaires se plaignaient de ce trafic, mais qu'on avait découvert le moyen de persuader au conseil du roi qu'il était absolument nécessaire pour attacher les indigènes aux intérêts français, que les abus au sujet desquels les ecclésiastiques faisaient tant de bruit étaient, sinon tout à fait imaginaires, du moins grandement exagérés, et que leur zèle à cet égard n'était qu'un prétexte pour persécuter ceux qui s'opposaient à ce qu'ils gouvernassent le pays et pour obtenir leur rappel. Du Chesneau, qui était intervenu à l'appui des représentations de l'évêque, reçut de Colbert une sèche admonestation lui rappelant que ce n'était pas l'affaire de l'intendant de se mêler de ces questions, et qu'avant d'empêcher les colons de se livrer à ce commerce il fallait s'assurer de la réalité des crimes qu'on disait en résulter. Ferland (Cours d'histoire, Québec, 1865, partie II, p. 105,) dit qu'en 1676 l'évêque envoya en France M. Dudouyt, l'un de ses grands-vicaires, pour obtenir le renouvellement de la prohibition, la première ayant été complètement ignorée; et à la note C on trouvera le rapport fait à l'évêque Laval par M. Dudouyt, dans lequel sont donnés tous les détails de ses communications avec Colbert. Le document, qui fait partie de la collection de l'Université Laval à Québec, a été transcrit par M. l'abbé Rhéaume, et la copie attestée par lui a été déposée dans les archives ici. Comme le nom de Dudouyt n'est mentionné dans les histoires générales du Canada que par Ferland, il n'est peut-être pas hors de propos de dire que, suivant la liste chronologique des évêques, etc., (Québec, 1834,) il arriva au Canada avec Laval en

*Pour raison de commodité, les renvois ne sont faits qu'aux marques des rayons des manuscrits. Les marques employées dans le présent rapport sont comme suit: pour la collection Haldimand, B; pour la collection militaire, C; pour les archives du ministère des colonies, Canada, Québec, Q; et ces lettres sont attachés les numéros des différents volumes de la même série.